

Une Politique pour le patrimoine bâti, paysager et archéologique du Canton de Potton Avant-projet

Mise en contexte

Donnant suite au manifeste 2010 de l'Association du patrimoine de Potton (APP) le 26 septembre 2010, le conseil municipal de Potton a résolu, le 4 octobre 2010 de mandater l'APP pour préparer, à titre consultatif, une politique du patrimoine.

Le comité

Pour réaliser ce mandat, l'APP a formé un comité composé des personnes suivantes : Hans Walser, président; Michel Daigneault, Michael Head, Johanne Filion, Jacques Huppertz, Denis Lamontagne.

Le mandat

Proposer une politique et par la suite, un plan d'action qui, une fois validés, serviront comme base pour l'adoption par le conseil municipal d'un plan de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et archéologique du canton de Potton.

Principales références :

— Politique culturelle et patrimoniale de Potton

Le Conseil municipal adopte le 7 septembre 2010 la Politique culturelle et patrimoniale de Potton, qui reconnaît, entre autres, la richesse de son patrimoine. Un des objectifs énoncés est de faire du Canton de Potton une référence en matière de préservation de son patrimoine bâti, paysager et archéologique.

— La mise en valeur du patrimoine bâti fait partie du plan stratégique de la municipalité.

— La politique culturelle de la MRC (www.memphremagog.ca), pp 17-21

— Le schéma d'aménagement de la MRC, (www.memphremagog.ca), version d'avril 2009, premier projet
Le schéma propose un encadrement visant la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager des municipalités de la MRC. Notre politique devrait s'harmoniser avec ce schéma, qui sera probablement adopté en 2012.

— Le rapport Bergeron et Gagnon de 2007 concernant l'évaluation du patrimoine bâti de Mansonville.

— Le rapport Sotar : *Étude visant à introduire des outils de préservation et de mise en valeur des ensembles patrimoniaux et paysagers de la MRC Memphremagog*, 1986. Ce document a vraisemblablement été la base du premier schéma d'aménagement de la MRC.

La présente politique s'appuie sur le nouveau schéma d'aménagement et sur les autres documents de référence en respectant la situation spécifique de notre canton.

— Le rapport Trudel de 2011 : *Le plan de développement touristique du Canton de Potton*.

Résumé des principales recommandations

Le Patrimoine du village de Mansonville :

— Développer un plan d'urbanisme patrimonial pour le village et circonscrire deux ensembles patrimoniaux dans ce plan, le premier autour de la place Manson et le deuxième autour de la Grange ronde. Donner la priorité à l'ensemble autour de la place Manson.

— Revoir la décision de ne pas retenir le concept d'un ensemble patrimonial pour le centre du village; une évaluation approfondie entre les options devrait être entreprise.

— Préserver et mettre en valeur les caractéristiques architecturales des bâtiments anciens à l'intérieur des ensembles d'intérêt patrimonial exceptionnel ou supérieur selon le rapport Bergeron et Gagnon.

— Finaliser la remise en état de la Grange ronde de Mansonville et en faire un centre d'interprétation.

Le Patrimoine bâti hors- village :

— L'ancien "Pine Lodge", aujourd'hui "L'Aubergine" à Knowlton Landing, le magasin Jewett à Vale Perkins, et l'ancienne auberge "Wayside Inn", aujourd'hui la résidence de Cecil Sherrer à Dunkin, ont une valeur patrimoniale et historique indéniable et se trouvent sur le chemin des cantons.

La reconnaissance de cette valeur par leur intégration dans un PIIA ou par une citation à titre de bâtiment historique doit être considérée.

— Finaliser la remise en état du pont couvert de la Frontière, le sentier d'observation et aménager une halte routière à cet emplacement.

Paysages naturels :

— Les orientations du schéma d'aménagement de la MRC *Régir les usages et l'implantation de constructions dans les paysages naturels et les interventions sur le couvert forestier* se trouvent déjà dans le PIIA-5 du plan d'urbanisme du canton. Pour faciliter l'application des critères, le comité recommande d'inclure une simulation visuelle de l'implantation de la construction proposée avec la demande de permis. L'évaluation de l'intégration visuelle du projet dans le paysage serait ainsi facilitée.

Paysages "humanisés"

— Le contrôle de la friche, du reboisement inapproprié, des écrans visuels, des irritants et du laisser-aller (bâtiments délabrés, machinerie agricole abandonnée, etc.) demeure le défi majeur.

— Vu les complexités légales et financières de ce dossier, nous recommandons que la municipalité mandate un groupe de travail, composé de personnes ressources appropriées, pour étudier sur le terrain les interventions à réaliser, proposer des solutions et les classer par ordre de priorité.

— Promouvoir et encourager la mise en valeur des terres situées dans un paysages champêtre.

— Promouvoir et encourager l'implantation d'entreprises agricoles vouées au développement d'un produit agrotouristique.

— Promouvoir et encourager les entreprises d'élevage de bovins pour assurer la préservation des paturages..

Le Patrimoine bâti du village de Mansonville

État de la situation et diagnostic

Le village de Mansonville contient un nombre significatif de bâtiments de valeur patrimoniale, cités dans le schéma d'aménagement de la MRC comme un ensemble patrimonial.

La firme Bergeron et Gagnon, consultants en patrimoine culturel, a évalué la valeur patrimoniale de tous les bâtiments du village de Mansonville en 2007. Compte tenu de la perte de la maison Gillanders et de l'ancien couvent et école (CLSC), il reste 25 bâtiments ayant une valeur patrimoniale forte, supérieure ou exceptionnelle. Parmi ces 25 édifices, il y a 4 églises, 3 bâtiments institutionnels (Hôtel de ville, CIBC, Maison Reilly), 5 édifices commerciaux (Giroux et Giroux, Soleil Rouge, Loge Maçonnique, Euro Deli, Fête Accomplie). La grange Boright, qui a une valeur patrimoniale supérieure, en fait partie. Toutefois, elle devrait être traitée comme cas particulier, étant donné son emplacement.

Le rapport recommandait, dans le cadre du PIIA-1 « d'accorder une plus grande importance à ces édifices avec l'objectif de faire en sorte que les futures demandes de permis permettent la préservation non seulement de l'édifice, mais aussi des caractéristiques identifiées comme étant à préserver. »

En plus de ces 25 bâtiments avec une valeur patrimoniale forte ou plus, il y a 26 bâtiments avec une valeur patrimoniale moyenne.

En 1986, le rapport *Sotar*, signé par Gérard Beaudet, mentionne spécifiquement la place Manson : « Mansonville se distingue par la présence d'une grange circulaire en plein centre du village, face à l'église. Mais son principal trait distinctif demeure la petite place bordée de maisons, de commerces, d'un hôtel, de l'édifice municipal, d'une banque et d'une ancienne loge maçonnique. Il s'agit d'une des rares places publiques aussi bien circonscrites à l'intérieur de la MRC. Quelques-uns des bâtiments qui l'entourent présentent également un intérêt patrimonial en dépit de transformations pas toujours appropriées. » L'emplacement des édifices à valeur patrimoniale indique en effet une forte concentration autour et à proximité de la place Manson. La perte de l'ancien hôtel a évidemment fortement réduit l'encadrement de la place Manson. Cet ensemble patrimonial mérite d'être circonscrit et d'être mis en valeur, Un autre noyau patrimonial existe autour de la Grange ronde avec l'Église St Cajetan, l'ancien restaurant la *Fête Accomplie* et la première église du village, aujourd'hui le 317 rue Principale. Utilisé par le CCU avec le PIIA-1 comme outil, le rapport n'a cependant pas été suivi de mesures spécifiques de mise en valeur ni de sensibilisation des résidents. Bien plus, son utilisation, dans le cadre d'émission de permis, est demeurée passive.

Il faut toutefois reconnaître qu'aucun des 25 bâtiments n'est présentement sérieusement menacé, à l'exception, possiblement, du 2, rue des Pins. Mais, plusieurs bâtiments, notamment des commerces autour de la place Manson attirent l'attention par des interventions maladroites et un affichage inappropriés et quelquefois un manque sérieux d'entretien.

La Grange ronde, classée monument historique par la municipalité, ne fait pas partie du rapport Bergeron et Gagnon, mais constitue pour Sotar un élément distinctif important pour Mansonville. Sa remise en état est bien enclenchée. Comme l'indique la Politique culturelle et patrimoniale, « La Grange ronde de Mansonville doit devenir un lieu patrimonial ouvert au public et une halte incontournable sur le Chemin des Cantons. »

Orientations proposées

- Confirmer l'importance de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti pour le développement du canton de Potton et y sensibiliser la population.
- Développer un plan d'urbanisme à incidence patrimoniale pour le village et circonscrire deux ensembles patrimoniaux dans ce plan, le premier autour de la place Manson et le deuxième autour de la Grange ronde. Donner la priorité à l'ensemble autour de la place Manson.
- Entamer des discussions avec le propriétaire de la grange Boright dans le but de l'encourager à conserver ce bâtiment et éventuellement à le restaurer.
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques architecturales des bâtiments anciens à l'intérieur des ensembles d'intérêt patrimonial en appliquant les recommandations du rapport de Bergeron et Gagnon, soit : « accorder une plus grande importance aux édifices d'intérêt patrimonial à valeur forte, supérieure ou exceptionnelle avec l'objectif de faire en sorte que les futures demandes de permis permettent la préservation non seulement de l'édifice, mais aussi des caractéristiques identifiées comme étant à préserver. »
- S'assurer de l'insertion dans la réglementation municipale de normes concernant la typologie architecturale, les volumétries, l'agrandissement ou la démolition des bâtiments existants, l'harmonisation des styles architecturaux, les matériaux utilisés dans les ensembles patrimoniaux et les bâtiments patrimoniaux;
- Favoriser l'utilisation d'outils urbanistiques tels les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour maximiser l'efficacité des mesures de préservation et d'intégration dans les ensembles patrimoniaux;
- Finaliser la remise en état de la Grange ronde de Mansonville et en faire un centre d'interprétation.
- Mettre en valeur les bâtiments et les ensembles patrimoniaux en développant un concept de

signalisation patrimoniale complémentaire au Chemin des Cantons et améliorer l'éclairage sur la rue Principale pour mettre en valeur les édifices patrimoniaux.

— Publier une brochure pour vulgariser les styles architecturaux présents à Mansonville et sensibiliser les citoyens à l'importance de leur préservation.

– Encourager l'utilisation des publications portant sur le patrimoine de Potton dans les écoles primaires de Mansonville.

— Régir l'affichage dans les ensembles patrimoniaux;

— Régir l'implantation des constructions en périphérie des éléments d'intérêt patrimoniaux. Une attention particulière devrait être portée à la gestion de toute implantation et construction sur l'emplacement de l'ancien hôtel Mansonville, aujourd'hui un stationnement et aux alentours de la Grange ronde.

— Favoriser des projets de mise en valeur et de restauration d'éléments d'intérêts historiques et patrimoniaux tout en permettant au besoin de nouvelles utilisations de ces bâtiments ou sites.

— Inciter les citoyens à rénover leurs propriétés patrimoniales par des incitatifs financiers et une aide technique.

Le Patrimoine hors village

État de la situation et diagnostic

En dehors du village se trouvent également des bâtiments patrimoniaux, notamment : Le magasin Jewett, les maisons Sherrer et Rouillard, l'Aubergine, deux églises à Dunkin, le Monastère Russe et la Chapelle ukrainienne ainsi que le pont de la Frontière; la plupart de ces structures se trouvent sur le Chemin des cantons.

Orientations proposées

— Établir un PIIA pour ces éléments patrimoniaux. Pour ce faire, il y a lieu de procéder rapidement à une évaluation des bâtiments patrimoniaux hors village, y compris des bâtiments ou ensembles patrimoniaux agricoles.

— Poursuivre l'installation de panneaux d'interprétation patrimoniale, entre autres au pont de la Frontière et devant les édifices patrimoniaux à l'extérieur de Mansonville.

— Finaliser la remise en état du pont couvert de la Frontière, le sentier d'observation et aménager une halte routière à cet emplacement.

Le Patrimoine paysager du Canton de Potton

État de la situation et diagnostic

Le patrimoine paysager du canton de Potton est riche et diversifié; des paysages naturels et humanisés comme toile de fond sont parsemés d'ensembles patrimoniaux bâtis et agricoles, de sites de cultes religieux et archéologiques, de cimetières et d'éléments de patrimoine industriel.

Les paysages naturels se composent de massifs montagneux, du lac Memphrémagog et des rivières Missisquoi et Missisquoi-Nord. Citons les monts *Owl's Head*, *Bear Hawk*, *Éléphant*, *Pevee* et *Sugar Loaf*, ainsi que la *Réserve des Montagnes vertes*, la *Fiducie de la vallée Ruiter* et la *Réserve écologique*.

Ces « paysages naturels d'intérêt supérieur » comme défini dans le schéma d'aménagement sont répertoriés sur

la carte A-3 du plan d'urbanisme 2001 du canton de Potton et sont assujettis au PIIA-5.

La rivière Missisquoi ou plus tôt ses rives sont assujetties au PIIA-3. Par contre, seulement une partie des rives du lac Memphrémagog sont assujetties au PIIA-5.

Pour les paysages naturels, les défis sont le maintien du couvert forestier et le contrôle de l'implantation et du style architectural des constructions résidentielles

Les paysages humanisés sont nos routes pittoresques, panoramiques et champêtres, notamment les chemins du Lac, Owl's Head, Laliberté, Leadville, Peabody, Schoolcraft, Province Hill, Vale Perkins, et les routes 243 et 105A. La définition et une liste des paysages humanisés, selon le schéma d'aménagement de la MRC, se trouvent en annexe.

Pour ces paysages humanisés, les défis majeurs sont le contrôle de la friche et du reboisement.

Les paysages du canton de Potton sont sans aucun doute une de ses attractions majeures et leur conservation et mise en valeur sont donc incontournables pour son avenir socio- économique.

Orientations proposées

Protéger et mettre en valeur notre patrimoine paysager

Analyser la pertinence de signer la Charte des paysages estriens et d'implanter le *Manuel des bonnes pratiques en matière de gestion des paysages naturels et humains*, proposé par l'organisme Paysages estriens. Cette charte a pour but de s'assurer que le paysage est pris en considération lors de toute intervention dans le milieu. Ses objectifs sont de promouvoir la protection du patrimoine paysager, de sensibiliser les intervenants à la valeur des paysages et à l'impact des interventions et de favoriser la concertation en ce domaine.

Paysages naturels

Les orientations du schéma d'aménagement de la MRC *Régir les usages et l'implantation de constructions dans les paysages naturels et les interventions sur le couvert forestier* se trouvent déjà dans le PIIA-5 du plan d'urbanisme du canton. L'application du PIIA-5 fait partie du mandat du CCU par l'utilisation d'une grille de critères sujet à interprétation par exemple « d'éviter les impacts visuels négatifs ». Souvent, ce phénomène se produit à l'interface d'un terrain ouvert type "humanisé" devant un massif montagneux, comme au versant est du chemin Schoolcraft. Dans un tel cas, l'exigence d'une simulation de l'impact de l'implantation de la construction sur l'aspect visuel faciliterait le travail du CCU; une modification du PIIA-5 est donc recommandée.

Nous rappelons que seulement une partie des rives du lac Memphrémagog est sujette au PIIA-5. Cette situation est à revoir.

Paysages humanisés :

Pour le canton de Potton, le contrôle de la friche, du reboisement inapproprié, des écrans visuels, des irritants et du laisser-aller, bâtiments délabrés, machinerie agricole abandonnée, demeure un défi majeur très difficile à relever. D'une part, les exigences légales sont absentes et d'autre part le coût des interventions peut être onéreux, soit pour le secteur public ou pour les propriétaires des terrains. Au lieu d'énumérer une liste de recommandations qui ont peu de chance de se réaliser, nous recommandons à la municipalité de mandater un groupe de travail, composé de personnes ressources appropriées, pour étudier sur le terrain les interventions souhaitables pour les lacunes identifiées et pour statuer sur les actions prioritaires à entreprendre. Une telle initiative trouverait appui au niveau de la MRC selon M. Steve Otis.

Les orientations du schéma d'aménagement sont présentées en annexe. Parmi ces orientations se

retrouve le développement d'un programme de mise en valeur des terres en paysages champêtres et l'encouragement à l'implantation d'entreprises agricoles vouées au développement d'un produit agrotouristique. L'échelle de telles interventions doit être considérable pour avoir un impact sur les paysages. Les projets d'élevage de bovins que nous retrouvons, entre autres, dans les secteurs Peabody et de l'Aéroport constituent de bons exemples de ce qu'il faut entreprendre

Le patrimoine archéologique

État de la situation

Le site Jones est le seul site archéologique reconnu par le ministère de la Culture du Québec (MCCCF) dans le canton de Potton. D'autres endroits, comme le site White, ont été identifiés, mais non étudiés par des archéologues.

Orientations proposées

Il y a lieu de constituer, avec l'aide du ministère de la Culture, un répertoire des sites archéologiques de Potton. Le site Jones mérite d'être mis en valeur en le rendant plus facilement accessible au public.

Au-delà de la Pierre indienne, les vestiges du moulin sur le ruisseau de Vale Perkins doivent être mis en valeur. Nous reconnaissons que ce dossier n'est pas prioritaire. Toutefois, des actions doivent être engagées pour mener à bien ce dossier d'ici cinq ans.

Le patrimoine industriel

État de la situation

Le canton de Potton recèle aussi un patrimoine industriel, notamment le barrage de l'étang Fullerton et le site de l'ancien "Space Research".. Le site des barrages industriels de Mansonville est déjà protégé et mis en valeur à la Place du Moulin

Orientations proposées

Il y aura lieu de s'assurer de la conservation et du bon fonctionnement du barrage Fullerton auprès du Corridor Appalachien et de faire évaluer le site de Space research pour sa valeur patrimoniale.

L'affichage

S'assurer que l'affichage, particulièrement à Mansonville, respecte le caractère patrimonial des lieux et n'accapare pas le champ visuel au détriment de l'architecture ou des paysages.

Les Annexes

1. Classification des édifices de valeur patrimoniale.

Extrait du rapport de Bergeron et Gagnon, 2007

Exceptionnelle-Maison Manson

Supérieure

283 rue Principale

9 rue River-La grange Boright

Église Anglicane

Église St Cajetan

14, rue Mill

Maison Reilly

Église Unie

Sous-total : 7 dont 5 proche de la place Manson

Forte

3, rue Joseph Blanchet

Fête Accomplie, 316 rue Principale

9A-9B rue Mill

284 rue Principale

301 rue Principale, (Maison Giroux)

CIBC

277, rue Principale

Hôtel de Ville

Église Baptiste

303, rue Principale-Soleil Rouge

350, rue Principale

4, rue Élie-Hamelin

317A 317B, rue Principale (Première Église catholique, déménagée)

295A 295B rue Principale- Euro-Deli

300 rue Principale (Magasin Giroux)

4, rue Vale Perkins (Loge Maconnique)

2, rue des Pins (Cowan House)

Sous-total : 17 dont 11 proche de la place Manson

Grand Total : 25, dont 16 proche de la place Manson et trois proche de la Grange Ronde

À noter : 286, rue Principale (Maison Gillanders)-démolie par la municipalité en 2007
CLSC-remplacé par un édifice moderne en 2008.

2. Paysages — Définitions et identifications.

Les paysages naturels

Définition

Ces paysages se distinguent par leur caractère naturel, non ou peu modifiés par l'homme ou en voie de naturalisation.

Identification

Les *paysages naturels d'intérêt supérieur* tel que décrits dans le schéma d'aménagement sont des massifs montagneux répertoriés sur la carte A-3 du plan d'urbanisme de 2001 du canton de Potton :

Massif des monts Owl's Head, Bear, Hawk, Sutton, Clark Hill, Highwater, le massif sur le versant ouest du village de Mansonville, Les Monts. Éléphant, Pevee et Sugar Loaf.

Le lac Memphrémagog.

Les rivières Missisquoi et Missisquoi-Nord ou plus tôt leurs rives, sont assujetties au PIIA-3. Les rives du lac Memphrémagog sont en partie assujetties au PIIA-5.

Les paysages humanisés :

Lanières agricoles

Définition

Les lanières agricoles sont des étendues de pâturage ou de terre en culture linéaire, vallonnées, enserrées entre des massifs forestiers. Ces lanières occupent les vallées, quelques plateaux ainsi que les rebords de certaines collines. Ces lanières constituent des paysages de premier plan. Elles sont délimitées par le trait continu ou interrompu qui accompagne, à des distances variant entre quelques centaines de mètres et un peu plus d'un kilomètre, le tracé des routes pittoresques et panoramiques.

Identification

Les chemins Leadville, Laliberté, Owl's Head, du Lac, Vale Perkins, Province Hill, White, Peabody, et la route 243.

Vues panoramiques

Définition

Les vues panoramiques, représentées par des corridors routiers, servent de point d'appui aux percées visuelles s'ouvrant sur des paysages d'une amplitude et d'une qualité exceptionnelles. Le déclin des pratiques agricoles, l'abandon au profit de la friche et le reboisement d'aires ouvertes à proximité de routes principales risquent de dégrader sérieusement les vues sur le terroir et sur les paysages faisant partie de notre patrimoine régional et servant d'appui aux activités de villégiature et touristiques. L'absence d'intervention concernant la typologie architecturale de nouveaux bâtiments, le reboisement et l'abandon des terres risquent d'éliminer définitivement ces percées visuelles situées le long de routes très fréquentées.

Identification

Les chemins du Lac, Laliberté, Peabody, Vale Perkins (un tronçon), la route 243(un tronçon)

Routes pittoresques et les vues panoramiques

Définition

Les routes pittoresques identifient des routes en milieu rural contribuant notamment à la visibilité du patrimoine rural et des paysages naturels et champêtres. Les caractéristiques de ces corridors contribuent significativement à ce patrimoine des paysages ruraux et naturels. L'accroissement de la circulation sur ces routes et le rôle séduisant qu'elles exercent sur la clientèle touristique font toutefois en sorte que

des améliorations au réseau routier risquent de devoir être apportées et pourraient modifier la qualité visuelle de ces corridors. Sans affecter la sécurité et l'efficacité du réseau, ces routes doivent faire l'objet de considérations particulières d'aménagement et de réfection qui pourraient nécessiter des dérogations aux pratiques habituelles du ministère des Transports et des municipalités en ce domaine.

Les vues panoramiques, représentées par des corridors routiers, servent de point d'appui aux percées visuelles s'ouvrant sur des paysages d'une amplitude et d'une qualité exceptionnelles. Le déclin des pratiques agricoles, l'abandon au profit de la friche et le reboisement d'aires ouvertes à proximité de routes principales risquent de dégrader sérieusement les vues sur le terroir et sur les paysages faisant partie de notre patrimoine régional et servant d'appui aux activités de villégiature et touristiques.

L'absence d'intervention concernant la typologie architecturale de nouveaux bâtiments, le reboisement et l'abandon des terres risquent d'éliminer définitivement ces percées visuelles situées le long de routes très fréquentées.

Identification

Les chemins du Lac, Peabody, Schoolcraft, Laliberté, Leadville, Province Hill, les routes 105A (Rt de la vallée Missisquoi) et 243.

Paysages champêtres

Définition

Ces territoires sont constitués des lanières agricoles identifiées au deuxième schéma d'aménagement sans avoir fait l'objet de mesures particulières. L'organisation des activités humaines et la présence d'activités agricoles en font des exemples éloquentes de paysages champêtres ayant contribué à la qualité du paysage régional. L'abandon progressif de l'agriculture dans certains de ces secteurs entraîne irréversiblement la disparition d'éléments dominants et traditionnels du terroir régional et les activités de reboisement accélèrent la dégradation de ces paysages. Le maintien en zone agricole permanente n'a pas assuré le dynamisme agricole visé dans ces secteurs, et ne saurait être le seul moyen de maintien de l'activité agricole dans ces paysages. Ceux-ci sont identifiés parce qu'ils caractérisent des portions d'intérêt régional de cet équilibre entre les qualités géographiques exceptionnelles de notre territoire et les actions de développement réalisées par les premiers habitants dans le respect du milieu et maintenues de génération en génération(

Identification

Les chemins du Lac, Laliberté, Leadville et Vale Perkins et route 243

Paysages d'intérêt local

Notre canton recèle aussi d'autres paysages qui se découvrent en parcourant nos routes, notamment les chemins Miltimore et White.

3. Orientations sur le patrimoine paysager selon le schéma d'aménagement de la MRC (Schéma d'aménagement, ch 10, 4.1)

- Régir les usages et l'implantation de constructions dans les paysages naturels d'intérêt supérieur, et dans le territoire de développement récréotouristique d'intérêt particulier;
- Régir les interventions sur le couvert forestier pour préserver les paysages naturels d'intérêt supérieur et les corridors des routes pittoresques et panoramiques;
- Régir l'implantation de constructions dans les vues panoramiques et les paysages champêtres;
- Contrôler le reboisement dans les vues panoramiques, les paysages champêtres et les corridors des routes pittoresques et panoramiques;
- Développer un programme de mise en valeur des terres en paysages champêtres;
- Encourager l'implantation d'entreprises agricoles vouées au développement d'un produit agrotouristique en paysages champêtres;
- Prévoir des mesures d'implantation et d'intégration architecturale et esthétique des aménagements, bâtiments et ouvrages projetés dans les secteurs d'intérêt esthétique et visuel, afin d'assurer la cohésion des aménagements à réaliser et préserver la qualité visuelle de ces secteurs;
- Régir les aménagements et ouvrages dans le corridor des routes sillonnant les secteurs d'intérêt esthétique et visuel.
- Prévoir des mécanismes et critères d'évaluation de projets eu égard aux impacts visuels, esthétiques et sur le milieu naturel dans le territoire de développement récréotouristique d'intérêt particulier, afin de tenir compte de la sensibilité visuelle de cet ensemble et de sa valeur écologique;
- Régir l'implantation de constructions et d'aménagements dans le corridor visuel

Rédigé par Hans Walser

21 octobre 2011